

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 18 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DAE 234** Subvention (4.800 euros) à l'association du Viaduc des Arts - Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (12e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association du Viaduc des Arts - Paris (12e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 4.800 euros est attribuée à l'association du Viaduc des Arts - Paris située 117, avenue Daumesnil à Paris 12e (57982 - 2019\_008115) pour la mise en place d'illuminations à

l'occasion des fêtes de fin d'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 15.923 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**